

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

PRESENTS : MM DE CARLI – MARINI – BARCELLA – LOT – FERRARI – BUTTAY – PALIT – LEPEZEL – KABA – BRIGIDI (jusqu'au cinquième point) – MAAZI – FEITE – MMES BESSICH – KHACEF (à partir du troisième point) – ABRAM – CRESTANI – GIANNINI (jusqu'au douzième point) – DA COSTA – HENROT – ZASADZINSKI – DI PELINO – LECLERC – BRIGIDI-GODEY

EXCUSES : MM CHEMINI – TOUDMA – MMES MIRANDOLA – DIAGNE

ABSENTS : M. BOVA – Mlle BOUSSERA

POUVOIRS : M. CHEMINI à Mme DA COSTA – M. TOUDMA à M. DE CARLI – Mme MIRANDOLA à Mme LECLERC – Mme DIAGNE à M. KABA – M. BRIGIDI à M. MAAZI (à partir du sixième point) – Mme GIANNINI à Mme CRESTANI à partir du treizième point)

SECRETAIRE : P. SABATINI

Ordre du jour :

- 1) Motion en soutien aux salariés du site Arcelor-Mittal de Florange
- 2) Motion pour la défense de l'hôpital de Mont-Saint-Martin
- 3) Subventions aux associations 2012
- 4) Subventions CUCS 2012
- 5) Classe verte 2012
- 6) Subvention exceptionnelle
- 7) Etude de Sécurité et de Sûreté Publique (ESSP) – Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- 8) Programmation de la vidéo-protection au stade de foot Jean Almeter
- 9) Modification du tableau des effectifs
- 10) Convention de Madame Jean-Luc BROSSARD
- 11) Vente de terrain à la Société FREY
- 12) Classement du domaine privé communal dans le domaine public communal (Parc Central)
- 13) Vente de terrain à Moselle Maison Familiale
- 14) Acquisition des parcelles cadastrées AD 447 et AD 448

- 15) Vente de terrain à Monsieur TEKIN
- 16) Vente de terrain à Monsieur CAMBRESY
- 17) Demande de subvention auprès du CNDS pour les travaux à entreprendre sur les terrains de tennis
- 18) Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux à entreprendre sur les terrains de tennis
- 19) Budget primitif 2012 ZAC DU VIVIER
- 20) Vote des taux des quatre taxes locales
- 21) Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- 22) Remplacement de Monsieur Alain BERNARD dans les commissions municipales et les différentes délégations extérieures

1) MOTION EN SOUTIEN AUX SALARIES DU SITE ARCELOR-MITTAL DE FLORANGE

Le Conseil Municipal de Mont Saint Martin réuni en session publique ce 29 mars 2012, fait part de son inquiétude face à la non remise en service du deuxième haut-fourneau du site Arcelor-Mittal de Florange.

Il affirme son soutien aux salariés du site et à leurs familles, qui vivent dans l'incertitude depuis des mois et voient leur avenir s'obscurcir au gré des jours passant sans décision effective de reprise.

Il dénonce avec force l'attitude du groupe Mittal, dont une OPA a permis en 2005 de mettre la main sur Arcelor, et qui n'a cessé depuis, pour des raisons exclusivement dictées par le profit, de fermer les usines européennes du groupe, pourtant détentrices d'un savoir-faire d'excellence, et de délocaliser les productions dans des pays émergents, pour le plus grand bénéfice de ses actionnaires.

Dans un marché de l'acier qui, malgré le coût de la matière première, demeure florissant, comme en attestent les résultats exceptionnels de trois milliards de dollars réalisés par le groupe Arcelor-Mittal en 2010, l'usine de Florange est un outil rentable, qui a toujours contribué au développement économique de la vallée de la Fensch et de la France. La qualité de sa production, jamais démentie, est liée à la fois aux compétences du personnel de ce site historiquement dédié à la sidérurgie, et à la qualité de l'outil même qui reste performant mais souffre désormais de longs mois d'inactivité et d'un manque d'investissement.

Le Conseil Municipal de Mont Saint Martin rappelle pourtant qu'après la fermeture de l'aciérie de Gandrange, l'Etat et Arcelor Mittal s'étaient engagés à la pérennisation de la filière liquide pour voir aboutir le projet Ulcos. Cette promesse de l'Etat de soutenir le projet Ulcos a d'ailleurs été réitérée il y a peu par le candidat président sans qu'aucune garantie ne soit donnée aux salariés permettant d'y croire. Rappelons que les deux éléments sont directement liés puisque sans filière liquide, il ne peut y avoir concrétisation d'Ulcos ! Cette certitude qui continue de planer sur le sort des salariés et de leurs familles est intolérable.

Solidaire de tous les salariés concernés par les effets directs et indirects des décisions du groupe Arcelor-Mittal, de leurs familles et des territoires qui ont à en souffrir, le Conseil Municipal de Mont Saint Martin dit son refus que ces derniers soient les

victimes de décisions purement financières d'actionnaires qui ont perdu toute considération humaine et ne voient dans leurs salariés qu'un outil de production supplémentaire, facilement interchangeable.

Il s'associe à la colère des syndicats, des salariés et de leurs familles.

Considérant d'une part que le Chef de l'Etat ne fait que de la diversion électoraliste avec ses annonces de financement par le groupe Arcelor-Mittal à hauteur de 2 à 17 millions d'euros qui ne garantissent en rien la pérennité de la filière liquide nécessaire au site de Florange, le Conseil Municipal de Mont Saint Martin exige, avec les salariés du site Arcelor-Mittal de Florange, la reprise d'activité immédiate du deuxième haut-fourneau, la préservation des emplois qui y sont consacrés, et l'officialisation de véritables décisions d'investissement visant à maintenir le site concurrentiel.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

2) MOTION POUR LA DEFENSE DE L'HOPITAL DE MONT SAINT MARTIN

Le Conseil Municipal de Mont Saint Martin, attaché à l'existence d'une offre de soin de qualité et accessible à tous sur l'ensemble de notre territoire, réaffirme que la santé, et en l'occurrence l'hôpital, ne sont pas des services marchands mais au contraire des droits fondamentaux qui ne sauraient se résumer à une obéissance aveugle à des règles comptables de rentabilité.

L'égalité d'accès aux soins pour tous, et dans tous les territoires de la République, est aujourd'hui gravement menacée par la multiplication des fermetures d'hôpitaux ou de service.

L'absence de politique de formation des personnels médicaux aggrave aussi la situation : nous sommes face à une pénurie croissante de médecins généralistes, spécialistes et infirmiers.

Il rappelle que l'hôpital de Mont Saint Martin, géré par l'association Alpha santé, répond à une exigence de service public de la santé permettant une égalité d'accès aux soins pour tous et sans discrimination, en assurant la permanence des soins et l'accueil des populations de tout le bassin de vie de Longwy/Longuyon/Mont Saint Martin/Villerupt.

Il rappelle aussi que la structure permet l'accueil de nombreuses personnes âgées dépendantes à travers les différents EHPAD gérés par Alpha santé sur un territoire pointé comme déficitaire en termes d'offre de places d'hébergement.

Enfin, il rappelle son attachement au maintien de l'emploi sur un bassin de vie déjà durement touché dans l'histoire industrielle de notre région et face au voisin luxembourgeois qui connaît pour sa part un développement rapide notamment à travers le projet Belval. Si rien n'est fait pour sauver l'hôpital, ce sont 2000 emplois qui sont directement menacés avec les conséquences humaines et économiques que cela implique.

Considérant :

1/ Que la situation d'Alpha Santé fait peser une menace grave sur les personnels de l'hôpital et sur le droit à l'accès à une offre de soins pour les habitants du bassin de Longwy/ Longuyon/Mont Saint Martin/Villerupt.

2/ Que l'avenir de l'hôpital est sévèrement hypothéqué par l'application de la tarification à l'activité (T2A) et la loi Bachelot (HPST) qui par leur rationnement des moyens financiers et leur politique du chiffre affectent directement les comptes des structures hospitalières,

3/ Que l'Agence Régionale de Santé et l'Etat se renvoient la responsabilité du financement complémentaire qui permettrait la reprise de l'activité par une nouvelle structure,

4/ Constatant de fait que la situation de l'hôpital de Mont Saint Martin et l'intérêt des populations s'y rattachant ne sont pas traités avec le besoin impérieux nécessaire,

Le Conseil Municipal de Mont Saint Martin, réuni symboliquement dans l'enceinte de l'hôpital »Hôtel Dieu », le 29 mars 2012 réaffirme son opposition au projet porté par l'ARS dans son volet « organisation des soins ».

Il exige :

1/ Un schéma cohérent d'organisation de la santé.

2/ La mise en place d'une coopération réelle et mutuellement avantageuse entre notre territoire du Nord Meurthe et Mosellan et la Belgique, via l'hôpital d'Arlon, sur une base d'un partenariat équitable.

3/ L'établissement d'un nouveau projet médical pour l'hôpital de MONT SAINT MARTIN, structure sanitaire de qualité indispensable sans être uniquement un hôpital de proximité.

4/ Le maintien de l'hôpital de Mont Saint Martin et des personnels.

5/ Le maintien de la maternité de Mont Saint Martin.

6/ La suppression de la tarification à l'activité

7/ La suppression de la loi HPST dite loi Bachelot.

8/Un nouveau mode de financement sécurité sociale pour les structures hospitalières pour prendre en compte l'intérêt du patient plutôt que les ratios de rentabilité.

9/ La garantie d'un accès de toutes et tous comme impératif d'intérêt général en sortant la santé des logiques mercantiles.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2012, le Conseil Municipal vote en annexe l'état de répartition des crédits de subventions.

Il demande au Conseil de délibérer sur l'attribution des subventions du budget primitif 2012.

Le Conseil,

Considérant les diverses demandes de subventions, décide d'allouer pour 2012 les subventions suivantes :

Autorise le maire à signer une convention avec les associations percevant plus de 23.000,00 €.

Vie associative

| | |
|--------------------------|-------------|
| ACCA | 120,00 € |
| | |
| COS | 53 825,00 € |
| | |
| CHADELINES | 1 300,00 € |
| | |
| COMITE DES FETES PLATEAU | 4 637,00 € |
| | |
| COMITE DES FETES VAL | 8 300,00 € |
| | |
| COMITE DE JUMELAGE | 9 000,00 € |
| | |
| CFDT | 1 070,00 € |
| | |
| CFDT RETRAITES | 250,00 € |
| | |
| CGT | 2 146,00 € |
| | |
| CGT RETRAITES | 287,00 € |
| | |
| FJEP | 8 831,00 € |
| | |
| FNACA | 647,00 € |
| | |
| FNDIRP | 184,00 € |
| | |
| GROUPEMENT DU PERSONNEL | 22 638,00 € |
| | |
| NATURE DU PAYS HAUT | 103,00 € |
| | |
| PIEDMONTAISE | 753,00 € |

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| SOUVENIR Français | 158,00 € |
| ASSOC DEFENSE DES VOYAGEURS | 370,00 € |
| MEDAILLES MILITAIRES | 50,00 € |
| ISS | 5 000,00 € |
| ASSOC CONTRE LE GOLF | 150,00 € |
| SCENE D'ESPRIT | 1 500,00 € |
| TOTAL: | 121 319,00 € |

Vie sportive

| | |
|----------------------------|-------------|
| AMIS DU SKI SAN SIMONE | 165,00 € |
| CES A.FRANCE section sport | 550,00 € |
| CLUB SUBAQUATIQUE | 335,00 € |
| CLUB PHAR | 900,00 € |
| CYCLO PARIS LONGWY | 85,00 € |
| PETANQUE ST MARTINOISE | 843,00 € |
| UNSS COLLEGE A.LEBRUN | 133,00 € |
| AIKI BUDO | 1 200,00 € |
| *USLM BOXE RESPUNCH | 3 300,00 € |
| *USLM HAND | 13 120,00 € |
| *USLM JUDO | 3 570,00 € |
| *USLM KARATE | 4 700,00 € |
| *USLM TENNIS | 8 000,00 € |

| | |
|----------------|--------------------|
| *USLM VETERANS | 300,00 € |
| | |
| SQUASH | 1 460,00 € |
| | |
| FIGHT CLUB | 1 000,00 € |
| | |
| CES RECOLLETS | 80,00 € |
| | |
| *USLM FOOT | 10 000,00 € |
| | |
| | |
| | |
| TOTAL: | 49 741,00 € |

* Le versement de la subvention aux clubs sportifs de la ville sera lié à la signature d'une convention qui intégrera les documents que l'Association aura à transmettre, mais également son engagement sur une charte de bonne conduite : 50 % de la subvention allouée sera versée sous ses conditions.

Vie sociale

| | |
|-----------------------------|------------|
| APF | 300,00 € |
| | |
| ADDOT | 80,00 € |
| | |
| ALAGH (MAS) | 80,00 € |
| | |
| AEIM | 83,00 € |
| | |
| AMICALE ANCIENS AHBL | 83,00 € |
| | |
| PERSONNES AGEES | 9 770,00 € |
| | |
| ATED du Pays Haut | 83,00 € |
| | |
| CLCV | 500,00 € |
| | |
| CNL | 700,00 € |
| | |
| COLLECTIF HOPITAL PROXIMITE | 1 118,00 € |
| | |
| CROIX BLEUE | 80,00 € |
| | |
| CROIX ROUGE | 150,00 € |
| | |

| | |
|---------------------------|--------------------|
| DIANOLOR | 83,00 € |
| | |
| DONNEURS DE SANG | 250,00 € |
| | |
| FAIENCEPSY | 100,00 € |
| | |
| FNATH | 200,00 € |
| | |
| FEMMES SOLIDAIRES | 260,00 € |
| | |
| HEMOPHILES | 82,00 € |
| | |
| HOTEL DIEU ACCOMPAGNEMENT | 265,00 € |
| | |
| OPDAM Epicerie sociale | 49 600,00 € |
| OPDAM Colonies | 3 000,00 € |
| OPDAM PSAL | 15 000,00 € |
| | |
| PAS A PAS | 120,00 € |
| | |
| SECOURS CATHOLIQUE | 2 500,00 € |
| | |
| SECOURS POPULAIRE | 4 500,00 € |
| | |
| TRANS BOULOT | 1 000,00 € |
| | |
| | |
| TOTAL: | 89 987,00 € |

Vie scolaire

| | |
|---|-----------------|
| FSE COLLEGE LEBRUN | 577,00 € |
| | |
| APEIM (Association parents d'élèves indépendants) | 50,00 € |
| | |
| TOTAL: | 627,00 € |

Vie Culturelle

| | |
|------------|------------|
| RADIO ARIA | 500,00 € |
| | |
| CLERO PON | 1 000,00 € |

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| | |
| DES LIVRES ET VOUS | 300,00 € |
| | |
| MINES GODBRANGE | 300,00 € |
| | |
| AVF LONGWY | 60,00 € |
| | |
| AMIS DE L'ORGUE | 1 743,00 € |
| | |
| CINE CLUB | 970,00 € |
| | |
| ECOLE MUSIQUE DE LORRAINE | 3 146,00 € |
| | |
| FANFARE | 10 221,00 € |
| | |
| J'AIME LE CINEMA | 4 107,00 € |
| | |
| KALEIDOPHONE | 210,00 € |
| | |
| LIGUE DROITS DE L'HOMME | 120,00 € |
| | |
| PHILATHELIE | 876,00 € |
| | |
| ACTEE | 4 107,00 € |
| | |
| BIBLIO SONORE | 250,00 € |
| | |
| AMIS EGLISE ROMANE | 2 100,00 € |
| | |
| TRANS'ARTS (ouverture de crédits) | 3 000,00 € |
| | |
| TOTAL: | 33 010, 00 € |

Cohésion sociale

| | |
|----------------|--------------|
| ESPACE LOISIRS | 125 000,00 € |
| | |
| AUJ DEMAIN | 32 000,00 € |
| | |
| PZO | 3 500,00 € |
| | |

| | |
|--------------------|---------------------|
| AVICENNE | 10 500,00 € |
| | |
| COMITE DE QUARTIER | 2 000,00 € |
| | |
| REGIE DE QUARTIER | 123 000,00 € |
| | |
| | |
| TOTAL: | 296 000,00 € |

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2012.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Monsieur MAAZI ne participe pas au vote des subventions : ESPACES LOISIRS et PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur FEITE ne participe pas au vote de la subvention : AMIS DU SKI DE SAN SIMONE.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote de la subvention : PORTES Z'OUVERTES .

Monsieur BRIGIDI ne participe pas au vote de la subvention : COLLECTIF HOPITAL PROMIXITE.

Madame HENROT ne participe pas au vote de la subvention : AUJOURD'HUI DEMAIN.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention : REGIE DE QUARTIER.

Monsieur DE CARLI (pouvoir de M. TOUDMA) ne participe pas au vote de la subvention : AVICENNE.

4) SUBVENTIONS CUCS 2012

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'engagement de la ville dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui consiste à mener des projets et actions en direction de toutes les populations du quartier du Val St Martin, quartier prioritaire dans le cadre de la restructuration urbaine diligentée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Après avoir entendu le rapporteur de la commission Cohésion Sociale,

Le Conseil faisant sienne les propositions de la commission, accepte de participer au cofinancement des projets suivants et vote les subventions aux associations pour les opérations suivantes :

Association Espace Loisirs :

- Projet « Citoyenneté et Civisme Esp Jeunesse M. Rachek » 5.000 €
- Projet « Hip-Hop pour un meilleur suivi éducatif » 3.000 €
- Projet « Parcours Opéra avec les écoles » 1.000 €
- Projet « Aides Scolaires Lycéens et Etudiants » 1.500 €
- Projet « Cabaret de la liberté au Val St Martin » 6.000 €

Association Portes z'ouvertes :

- Projet « Centre d'éveil de la petite enfance » 13.500 €
- Projet « Opération VVV 2012 » 3.700 €
- Projet « Echange culturel Mont St Martin/Montécopiolo » 1.500 €
- Projet « Atelier expression, Lutte contre les violences 2012 » 1.500 €

Association Avicenne :

- Projet « Maison de la DiverCité & des Potes » 15.000 €
- Projet « Café des Ages 2012 » 8.000 €
- Projet « CLAS 2012 » 4.500 €
- Projet « VVV 2012 Art, Culture & Gestion Urbaine de Proximité » 4.400 €
- Projet « L'atelier des arts & des écritures » 3.000 €

Et autorise le maire à signer une convention avec le représentant de l'association

Association Comité de Quartier :

- Projet « Animation citoyenne, culturelle et solidaire du quartier » 3.500 €

Association Régie de Quartier :

- Projet « Sensibilisation des habitants du val » 2.000 €

Association CLE Longlaville

- Projet « Radikal Session 2012 » 5.000 €

CEDIFF de Longwy

- Projet « Prévention Violences Intrafamiliales et scolaires » 300 €
- Projet « Aide aux victimes » 300 €
- Projet « Atelier accès à l'emploi » 300 €

Association SCENE D'ESPRIT

- Projet « Ballets Urbains » 1.000 €

Association Fight Club Joeuf/Mont-Saint-Martin

- Projet "Boxe dans les quartiers, l'engagement citoyen" 1.000 €

CCAS de MONT SAINT MARTIN

- Projet « Point Femmes » 6.000 €

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012.

Autorise le Maire à signer une convention avec les associations dont la subvention est supérieure à 23.000 €.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Monsieur MAAZI ne participe pas au vote des subventions concernant : ESPACE LOISIRS et PORTES Z'OUVERTES.

Madame BRIGIDI-GODEY ne participe pas au vote de la subvention concernant : LA REGIE DE QUARTIER.

Monsieur BARCELLA ne participe pas au vote des subventions concernant : PORTES Z'OUVERTES.

Monsieur TOUDMA ne participe pas au vote des subventions concernant : AVICENNE.

5) CLASSE VERTE 2012

Monsieur le Maire signale que la commune organise un séjour en classe verte pour les enfants des écoles maternelles de la commune.

Cette classe se tiendra du 04 au 08 juin 2012 (écoles Jean Macé – Jules Ferry – Marie Loizillon). Les enfants sont accueillis au centre de vacances "La Combelle" à Pexonne.

Les modalités d'organisation de cette classe est conforme aux circulaires ministérielles.

Considérant que cette classe verte nécessite un encadrement réalisé d'une part par le personnel enseignant, et d'autre part par les employés municipaux et qu'il y a lieu d'indemniser le personnel pour leur participation à ce séjour,

Il est proposé au Conseil d'accorder une indemnité au personnel enseignant calculée conformément à la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2011 ; pour les accompagnateurs et pour les employés municipaux, il est prévu 4 nuitées à 60 Euros, soit 240 Euros

La participation des parents a été fixée à 45 €.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide qu'il y a lieu d'indemniser le personnel d'encadrement et autorise le versement de l'indemnité aux personnes concernées,

Accepte la participation des parents à 45 €,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

6) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la subvention exceptionnelle suivante :

- Voyage scolaire CLIS de Longlaville 200 €

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Autorise le versement de la subvention proposée.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

7) ETUDE DE SECURITE ET DE SURETE PUBLIQUE (ESSP) – CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour la participation financière de la commune concernant la réalisation de l'Etude de Sécurité et de Sûreté Publique (ESSP) défini dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Cette somme correspondant à la répartition des financements de l'étude, au prorata du nombre d'habitants (Source INSEE - Population municipale légale 2009), entre les communes suivantes : Gorcy, Haucourt-Moulaine, Herserange, Longlaville, Rehon, Longwy.

Cette étude est portée par la CCAL pour un montant total de 35.000 €.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal autorise la CCAL a réalisé cette étude pour un montant de 35.000 € et précise que les crédits nécessaires à la participation de la ville, à hauteur de 3.652,47 € , seront inscrits au budget 2012.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

8) PROGRAMMATION DE LA VIDEO-PROTECTION AU STADE DE FOOT JEAN ALMETER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour une demande de subvention de 32.000 € à l'Etat au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), concernant la mise en place d'un système de vidéo-protection au stade de foot Jean Almeter.

Le Montant total de cette opération s'élève à 43.400 € H.T. La différence sera financée sur les fonds propres de la ville, dans le cadre des crédits inscrits au budget communal.

Ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès des autorités préfectorales.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Sollicite les services de l'état pour l'obtention d'une subvention de 32.000 € au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente, après avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 21 mars 2012, le tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

140 postes ouverts dont 19 à temps non complet

124 postes pourvus dont 18 à temps non complet

16 postes vacants dont 1 poste à temps non complet

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Commune de MONT SAINT MARTIN

Tableau des effectifs

| Grade ou emplois | Cat | Emplois créés | dont TNC | Emplois pourvus | dont TNC | Emplois vacants | dont TNC |
|--|-----|---------------|----------|-----------------|----------|-----------------|----------|
| DGS 10 à 20 000 hts | A | 1 | | 1 | | 0 | |
| Attaché principal | A | 1 | | 0 | | 1 | |
| Attaché | A | 3 | | 3 | | 0 | |
| Rédacteur chef | B | 4 | | 3 | | 1 | |
| Rédacteur principal | B | 1 | | 1 | | 0 | |
| Rédacteur | B | 1 | | 1 | | 0 | |
| Adjoint administratif pal 1 ^{ère} cl | C | 1 | | 1 | | 0 | |
| Adjoint administratif pal 2 ^{ème} cl | C | 2 | | 2 | | 0 | |
| Adjoint administratif 1 ^{ère} cl | C | 4 | | 1 | | 3 | |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} cl | C | 14 | | 14 | | 0 | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | 32 | | 27 | | 5 | |
| ATSEM principal 2 ^{ème} cl | C | 5 | | 5 | | 0 | |

| | | | | | | | |
|---|---|----------|--|----------|--|----------|---|
| FILIERE SOCIALE | | 5 | | 5 | | 0 | |
| Opérateur des APS | C | 2 | | 2 | | 0 | |
| FILIERE SPORTIVE | | 2 | | 2 | | 0 | |
| Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} cl | C | 5 | 1à 20h | 5 | 1à 20h | 0 | |
| FILIERE CULTURELLE | | 5 | 1 | 5 | 1 | 0 | |
| Animateur | B | 3 | | 3 | | 0 | |
| Adjoint animation 2 ^{ème} cl | C | 5 | | 4 | | 1 | |
| FILIERE ANIMATION | | 8 | | 7 | | 1 | |
| Technicien principal 1 ^{ère} cl | B | 1 | | 0 | | 1 | |
| Technicien principal 2 ^{ème} cl | B | 1 | | 1 | | 0 | |
| Technicien | B | 3 | | 2 | | 1 | |
| Agent de maîtrise principal | C | 4 | | 4 | | 0 | |
| Agent de maîtrise | C | 5 | | 1 | | 4 | |
| Adjoint technique pal 1 ^{ère} cl | C | 2 | | 2 | | 0 | |
| Adjoint technique pal 2 ^{ème} cl | C | 7 | 1 23h30 | 6 | | 1 | 1 |
| Adjoint technique 1 ^{ère} cl | C | 6 | 2 1à 23h30 1à 29h30 | 5 | 2 1à 23h30 1à 29h30 | 1 | |
| Adjoint technique 2 ^{ème} cl | C | 56 | 15 1à 12h 3à 20h 1à 22h 1à 23h 1à 23h30 1à 24h30 2à 26h | 56 | 15 1à 12h 2à 20h 1à 22h 1à 23h 1à 23h30 1à 24h30 2à 26h | 0 | 0 |

| | | | 3à 28h 1à 29h 1à 31h | | 1à 28h 1à 29h 1à 31h | | |
|--------------------------|---|------------|----------------------------|------------|----------------------------|-----------|----------|
| FILIERE TECHNIQUE | | 85 | 18 | 77 | 17 | 8 | 1 |
| Gardien de police | C | 2 | | 0 | | 2 | |
| FILIERE POLICE | | 2 | | 0 | | 2 | |
| CHEF DE CABINET | | 1 | | 1 | | 0 | |
| | | | | | | | |
| TOTAL GENERAL | | 140 | 19 | 124 | 18 | 16 | 1 |

10)CONVENTION DE MADAME JEAN-LUC BROSSARD

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention avec Madame Jean-Luc BROSSARD dans le cadre d'une occupation du domaine public par une personne privée,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention annexée à la présente entre Madame Jean-Luc BROSSARD et la municipalité.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11)VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE FREY

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente à la Société FREY de la parcelle cadastrée AM 197 au prix total de 61 050 euros hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

La surface concernée est de 24a42ca,

Vu la valeur des domaines en date du 12.03.2012

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre la parcelle cadastrée AM 197 d'une contenance de 24a42ca au prix de 61 050 euros hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur, vente assortie des conditions suspensives suivantes :

- Conditions suspensives légales au profit des deux parties :
 - o Droit de Préemption Urbain purgé,
 - o Situation Hypothécaire du bien ne révélant pas d'inscription ou de privilège d'un montant supérieur à la vente,

- Conditions suspensives au profit de l'acquéreur :
 - o Accord de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ou de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, purgée de recours et retrait, avec un engagement de dépôt dans les 6 mois suivant la signature du compromis,
 - o Obtention d'un permis de construire purgé de recours et retrait, avec un engagement de dépôt dans les 2 mois suivant l'obtention de la CDAC purgée de tous recours et retrait,
 - o Obtention d'un certificat d'urbanisme opérationnel positif,
 - o Audit de pollution du terrain,
 - o Absence de prescriptions archéologiques,
 - o Accès créés et autorisation de raccordement,
 - o Réalisation d'une étude de sol et sous-sol permettant de construire à des coûts normaux,
 - o Absence de servitudes,
 - o Acquisition définitive des parcelles voisines nécessaires à la réalisation de notre projet, à savoir les parcelles AM n° 188, 189 et 190p appartenant à la CCAL, et les parcelles AM n° 104 et 113 appartenant à la société EUROVIA,
 - o Départ définitif de votre locataire, la société EUROVIA.

Le délai de levée de ces conditions suspensives est fixé à 24 mois.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12) CLASSEMENT DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (PARC CENTRAL)

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le classement de la parcelle cadastrée AD 172 et de la parcelle cadastrée AD 119 (à laquelle il faut ôter l'emprise (1) d'une surface de 8832,80 m² réservée à Foncière Logement) du domaine privé communal dans le domaine public communal,

- (1) - Cette emprise de 8832,80 m² est limitée par la rue J. B .Blondeau, rue de Marseille, rue de Bordeaux et le Chemin qui relie la rue de Marseille à la rue de Bordeaux.

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le classement proposé,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13)VENTE DE TERRAIN A MOSELLE MAISON FAMILIALE

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée AL 61 à MMF, hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

La surface concernée est de 29a01ca,

Vu la valeur des domaines en date du 13.03.2012,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre à l'euro symbolique une partie de la parcelle cadastrée AL 61 à MMF, hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14)ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD 447 ET AD 448

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées AD 447 et AD 448 appartenant à Batigère,

La surface totale concernée est de 13a25ca,

Vu l'accord du Bureau Municipal,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées AD 447 et AD 448.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15)VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR TEKIN

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée AV 178 au prix de 100 euros le m² hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

La surface concernée est d'une contenance de 3ares,

Vu la valeur des services des domaines en date du 04.10.2011,

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 01.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre à Monsieur TEKIN une partie de la parcelle cadastrée AV 178 au prix de 30.000 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

16)VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR CAMBRESY

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente à d'une partie de la parcelle cadastrée AP 467 au prix de 110 000 euros hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

La surface concernée est de 15ares,

Vu l'accord du bureau municipal en date du 20.02.2012,

Vu la valeur des services des domaines en date du 10.10.2011,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à vendre à monsieur CAMBRESY une partie de la parcelle cadastrée AP 467 au prix de 110 000 euros hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

17)DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES CNDS POUR LES TRAVAUX A ENTREPRENDRE SUR LES TERRAINS DE TENNIS

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) dans le cadre de la mise en norme et la rénovation de courts de tennis des Terres de Mercy.

Le montant total de l'opération est de 168.271,60 euros hors taxes, et la demande de subvention sollicitée s'élève à 50%, soit un montant de 84 135,80 euros hors taxes.

Vu l'accord du Bureau Municipal en date du 08.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS pour un montant de 84 135,80 euros hors taxes, soit 50 % d'une dépense de 168.271,60 euros hors droits et taxes,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

18) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES TRAVAUX A ENTREPRENDRE SUR LES TERRAINS DE TENNIS

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour une demande de subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional dans le cadre de la mise en norme et la rénovation de courts de tennis des Terres de Mercy (réfection de deux courts extérieurs, création d'un court extérieur, réfection d'un court intérieur).

Le montant total de l'opération s'élève à 168 271,60 euros hors taxes,

Vu l'accord du Bureau Municipal en date du 08.03.2012,

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

19) BUDGET PRIMITIF 2012 ZAC DU VIVIER II

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif : ZAC DU VIVIER II

ZAC DU VIVIER II

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------|----------------------------------|--------------|--------------------------------|
| 001 | Solde d'exécution d'inv. reporté | 3 945 140,44 | 3351 / 040 Terrains 806 000,00 |

| | | | | | |
|------------|----------------------------------|----------------------|------------|----------------------------------|----------------------|
| 3351 / 040 | Terrains | 806 000,00 | 3354 / 040 | Etudes et prestations de service | 30 589,15 |
| 3354 / 040 | Etudes et prestations de service | 30 589,15 | 3355 / 040 | Travaux | 2 776 477,36 |
| 3355 / 040 | Travaux | 2 846 477,36 | 33581/ 040 | Frais accessoires | 183 132,23 |
| 33581/ 040 | Frais accessoires | 183 132,23 | 33586/ 040 | Frais financiers | 148 941,70 |
| 33586/ 040 | Frais financiers | 158 941,70 | | | |
| 3555 / 040 | Terrains aménagés | 3 760 596,02 | 3555 / 040 | Terrains aménagés | 3 760 596,02 |
| | | | 1641 | Emprunts en euros | 264 543,39 |
| | | | 021 | Virement de la section de fonct | 3 760 597,05 |
| | | 11 730 876,90 | | | 11 730 876,90 |

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------|---------------------------------|----------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------|
| 605 | Achats de matériels | 70 000,00 | 002 | Excédent antérieur reporté Fonc | 3 680 597,05 |
| 668 | Autres charges financières | 10 000,00 | 7015 | Vente de terrains aménagés | 80 000,00 |
| 608 / 043 | Frais terrains en cours aménagt | 10 000,00 | 796 / 043 | Transfert charges financières | 10 000,00 |
| 7133 / 042 | Variat° en-crs prod° biens | 3 945 140,44 | 7133 / 042 | Var.en-cours de product°biens | 4 025 140,44 |
| 71355/ 042 | Variat° stocks terr. aménagés | 3 760 596,02 | 71355/ 042 | Variat° stocks terr. aménagés | 3 760 596,02 |
| 023 | Virement section investissement | 3 760 597,05 | | | |
| | | 11 556 333,51 | | | 11 556 333,51 |

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget le budget de la ZAC DU VIVIER II par l'unanimité.

20)VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Après avis favorable de la Commission des Finances du 21 mars 2012, le Maire propose un maintien des taux communaux par rapport à 2011 :

Taux 2012

| | |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 20,69 % |
| - Foncier bâti | 15,58% |
| - Foncier non bâti | 18,14 % |
| - C.F.E. | 23,93 % |

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'application des taux proposés.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

21) PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

En application de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de PPRI qui a été prescrit par arrêté du 09.12.2008,

Vu l'accord du Bureau Municipal en date du 15.03.2012,

Le Maire invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le PPRI prescrit sur la commune de Mont Saint Martin,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

22) DESIGNATION DE MONSIEUR SONEER PALIT DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Monsieur Soneer PALIT Conseiller Municipal est nommé membre des différentes commissions suivantes :

- Commission des finances – administration – commandes publiques - personnel
- Commission des travaux – urbanisme – environnement – gestion du patrimoine
- Commission affaires sociales – logement – santé - personnes âgées

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

